



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 20 mars 2026

DELIBERATION 02 ADM – Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **16 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme CABANNE, M. COMBES, Mme CASTERES, M. CRIADO, Mme COURADET, M. LABRUYERE, Mme DUCOS, M. PIQUEMAL

Absents :

Pouvoirs donnés :

Secrétaire de séance : M. Thibaut LORiot DE ROUVRAY

DELIBERATION 02 ADM – Détermination du nombre d’adjoints

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-2-1, L2122-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse être inférieur à 1 et puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal ;

M. le Maire propose au conseil municipal de créer 4 postes d’adjoints ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,


DECIDE la création de quatre postes d'adjoints au maire,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance
M. LORIOT DE ROUVRAY**



**Le 23 mars 2026
Le Maire,
JC. BEAUQUESTE**

